

Appel à Projets MII

Montagne Innovante et Internationale

Présentation

↳ Contexte

Le Cluster Montagne, en partenariat avec bpifrance, la Région Rhône-Alpes, la Région PACA, et avec le soutien de la Direccte, l'INPI, la Coface, Ubifrance, l'Ardi, Erai et la CCIR Rhône-Alpes, lance son premier appel à projets pour faire émerger et accompagner des projets d'**innovation** ou d'**export** impliquant des entreprises de la filière de l'aménagement de la montagne.

↳ Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse à toutes les entreprises de la filière « aménagement de la montagne » ayant :

- un projet d'innovation, individuel ou collaboratif (avec PME, universitaire, territoire)
- un projet de développement à l'export lié aux domaines suivants

Dans les limites des critères d'éligibilité, les entreprises retenues pourront bénéficier d'un accompagnement financier et/ou méthodologique dans les phases distinctes de leur projet.

↳ Les domaines concernés

- **Aménagements touristiques hiver et été** (remontées mécaniques, infrastructures ludiques/sportives/culturelles, mobilier de montagne, engins spécifiques, services associés)
- **Risques naturels** (protections contre les chutes de blocs, avalanches, laves torrentielles, et services associés)
- **Environnement** (gestion des ressources naturelles, efficacité/production/stockage d'énergie décarbonnée, mobilité douce, collecte et valorisation des déchets)
- **Services** (exploitation de sites touristiques, animations, formations, systèmes d'information et NTIC, outils de gouvernance)
- **Urbanisme et architecture** (hébergements, complexes touristiques, restaurants)

Partenaires :

Appel à Projets MII

Montagne Innovante et Internationale

Projets d'Innovation

↳ Eligibilité

Les projets retenus répondront aux caractéristiques suivantes :

- Relatifs aux domaines mentionnés
- Réalisés sur une période maximale de trois ans
- N'ayant pas encore bénéficié d'un financement public sur les dépenses éligibles au projet.

Les structures éligibles répondront à minima* aux critères suivants :

- Entreprises implantées en France et dont l'effectif consolidé n'excède pas 2 000 salariés (au-delà de 2 000 salariés, l'entreprise peut être partenaire sans bénéficier des financements)
- Laboratoires et centres techniques si le projet est collaboratif et associe des entreprises au sein du consortium
- Entreprises et structures présentant une situation financière saine.

*Les critères complémentaires plus restrictifs sont détaillés dans le tableau des aides.

↳ Critères d'évaluation des dossiers

Les projets retenus seront évalués selon les critères suivants :

Caractère innovant :

- Avantage technologique concurrentiel par rapport à l'état de l'art
- Solution de substitution d'intérêt économique, social, environnemental
- Réponse à un besoin du marché.

Gains attendus :

- **Economique** : Quelles sont les retombées économiques attendues pour votre entreprise ? Quels sont les gains proposés à vos clients ? Plan de rentabilité du projet.
- **Social** : Quel est l'impact social au sein de votre entreprise ? A quels enjeux de territoires votre projet répond-il ? Retombées en termes de création d'emplois sur le territoire.
- **Environnement** : Quels sont les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation ou actions compensatoires ? Valeur ajoutée environnementale.

Projet d'innovation

- **Etude de faisabilité** : phase de structuration ou validation d'un projet sur des problématiques techniques, commerciales, juridiques...
- **Montage du partenariat pour les projets collaboratifs** : accompagnement au montage de dossier, recherche de partenaires.
- **Phase de réalisation** : développement et mise en œuvre du projet.

Partenaires :

Appel à Projets MII

Montagne Innovante et Internationale

Projets de développement International

↳ Eligibilité

Les projets retenus répondront aux caractéristiques suivantes :

- Relatifs aux domaines mentionnés
- Réalisés sur une période maximale de trois ans
- N'ayant pas encore bénéficié d'un financement public sur les dépenses éligibles au projet.

Les structures éligibles répondront à minima* aux critères suivants :

- Entreprises implantées en France et dont l'effectif consolidé n'excède pas 2 000 salariés (au-delà de 2 000 salariés, l'entreprise peut être partenaire sans bénéficier des financements).
- Entreprises présentant une situation financière saine.

*Les critères complémentaires plus restrictifs sont détaillés dans le tableau des aides.

↳ Critères d'évaluation des dossiers

Les projets retenus seront évalués selon les critères suivants :

Caractère international :

- Etat des lieux de l'existant
- Avantage concurrentiel et technologique
- Potentiel de marché sur la zone géographique visée
- Connaissance de la réglementation locale en vigueur.

Gains attendus :

- **Economique** : Quelles sont les retombées économiques attendues pour votre entreprise ? Quels sont les gains proposés à vos clients ? Plan de rentabilité du projet.
- **Social** : Quel est l'impact social au sein de votre entreprise ? A quels enjeux de territoires votre projet répond-il ? Retombées en termes de créations d'emplois sur le territoire.
- **Environnement** : Quels sont les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation ou actions compensatoires ? Valeur ajoutée environnementale.

Projet export

- **Définition d'un plan d'actions** : étude des pays ciblés, analyse du potentiel par zone géographique, actions à mettre en œuvre...
- **Prospection** : recherche de prospects, identification des décideurs, prise de contact.
- **Phase de réalisation** : adaptation des produits/services, participation aux salons, mise en place d'un réseau commercial,...

Partenaires :

Appel à Projets MII

Montagne Innovante et Internationale

Informations pratiques

↳ Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le **15 octobre 2013** :

- Format papier au Cluster Montagne, 115 voie Albert Einstein, 73800 Francin
- Format électronique à f.gauthier@cluster-montagne.com

Un accusé de réception vous sera adressé par le Cluster Montagne, dès réception du dossier.

↳ Sélection des projets

Un comité de sélection, composé d'experts de l'innovation, du développement international et de l'aménagement de la montagne, se réunira dans les 30 jours suivant la clôture des candidatures. Il sélectionnera les projets selon les critères d'évaluation des dossiers présentés, et les orientera vers les aides et accompagnements proposés. Une réponse sera donnée au postulant à l'issue du comité de sélection.

↳ Confidentialité

Chaque membre du comité de sélection sera tenu au secret et signera un accord de confidentialité ainsi qu'une charte de déontologie.

↳ Modalités

La participation est ouverte à toutes les entreprises de la filière. Le dépôt de candidature est gratuit pour les adhérents du Cluster Montagne. Les non adhérents s'engagent à faire une demande d'adhésion au Cluster Montagne si le projet présenté est labellisé. Les dépenses liées à l'envoi des dossiers et aux éventuels déplacements sont à la charge du postulant. En cas de labellisation, les entreprises sélectionnées devront remplir un dossier final auprès des financeurs ciblés. Les dépenses seront prises en compte à partir de la date du dépôt de ce dossier final auprès des financeurs.

↳ INNOVATION

Partenaire	bpifrance	Rhône-Alpes
Nature du candidat	Entreprise <2 000 salariés	PME européenne < 250 salariés
Nature du financement	<p>Subvention¹ de 50 K€ maximum pour les phases amont : prestations internes/externes.</p> <p>Financement jusqu'à 50 % du montant du projet sur les phases R&D : avance remboursable en cas de succès ou prêt à taux zéro.</p>	<p>Avance remboursable à taux 0 jusqu'à 40 K€. (Idéclic Potentiel)</p> <p>Subvention¹ de 60 K€ maximum pour le recrutement d'un cadre ou aide au conseil. Dispositif intégré dans le Plan PME². (Idéclic Stratégie - Innovation).</p>

↳ INTERNATIONAL

Partenaire	bpifrance	Rhône-Alpes
Nature du candidat	CA < 460 M€	PME européenne < 250 pers
Nature du financement	<p>Garantie des projets à l'international.</p> <p>Prêt de 150k€ maximum.</p>	<p>Subvention¹ de 30k€ max pour le recrutement d'un cadre ou conseil extérieur. Dispositif intégré dans le plan PME². (Idéclic Stratégie - International)</p>

¹ Ces subventions couvrent au maximum 50 % des dépenses éligibles.

² Plan PME : planpme.rhonealpes.fr

NB : **ces tableaux sont mentionnés à titre indicatif** : les aides et financements sont soumis à la validation des financeurs. Selon l'envergure des projets, d'autres dispositifs d'accompagnements pourront être mobilisés. Pour les projets portés hors Rhône-Alpes, des aides similaires existent et seront sollicitées, notamment en région PACA.

Partenaires :